

Si vous désirez de plus amples informations
ou un entretien avec médiation, adressez-vous
à l'un des bureaux ci-dessous mentionnés:

Mariage et vie en couple en Suisse Feuille informative pour les parents

Bureaux de consultation connaissant les deux cultures :

- www.zwangsheirat.ch – première prise de contact par courriel
- Service des étrangers de Bâle-Campagne ald, Tél. : 061 827 99 10
- GGG Consultation pour les étrangers (Bâle-Ville), Tél. : 061 206 92 22
- Bureau pour les couples et les familles binationaux, Tél. : 061 271 33 4

Services de consultation pour les familles :

- Canton de Bâle-Ville: Consultation pour les familles, les couples et l'éducation, Tél. : 061 686 68 68
- Canton de Bâle-Campagne: Vous trouvez les adresses compétentes sur le site www.fejb.ch ou vous pouvez vous adresser au Service des étrangers de Bâle-Campagne ald

En cas d'urgences :

- Appel d'urgence à la police, Tél. : 117
- Aide aux victimes des deux Bâle, Tél. : 061 205 09 10



Vous vous trouvez dans une situation difficile et vous vous faites du souci pour l'avenir de votre enfant? Vous trouverez dans les pages suivantes des informations au sujet du mariage et de la vie en couple en Suisse ainsi que d'importantes adresses à contacter.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Soutenu par le crédit à l'intégration de la Confédération (BFM)

Avec l'aimable autorisation de www.zwangsheirat.ch

Französisch

«Le principal, c'est que nos fils se marient un jour par amour:»
(Davide Maniscalco, 45 ans, né en Sicile, depuis 17 ans en Suisse,
et Helen Maniscalco-Schwarzentruber, 41 ans, née à Bâle)

La situation juridique en Suisse

Le mariage n'est possible qu'à partir de 18 ans : ce n'est que lorsque les deux parties ont atteint la fin de leur 18^{ème} année qu'elles peuvent se marier.

Chacun et chacune peut choisir librement son ou sa partenaire, personne ne peut être contraint au mariage : le mariage repose sur le libre choix des deux partenaires. Il est question de mariage forcé dès qu'un des deux futurs époux ne voit aucune possibilité pour refuser le mariage.

Mêmes droits pour la femme et l'homme dans tous les domaines : la femme a, dans toutes les affaires, le même droit d'intervention que l'homme et l'avis de la femme a le même poids que celui de l'homme.

Chaque femme et chaque homme a le droit de divorcer : le mariage peut être dissous par un divorce. Si les deux époux veulent divorcer, ils peuvent demander ensemble le divorce auprès du tribunal. Si seulement une des deux personnes veut divorcer, elle peut intenter une action en justice pour divorce auprès du tribunal.

Dans d'autres cultures, d'autres droits sont en partie en vigueur et le sujet «du mariage et de la vie en couple» est traité différemment, bien que ce soient les règles nommées ci-dessus qui sont en vigueur en Suisse. C'est pourquoi des visions culturelles différentes en vue d'un mariage et de sa célébration imminente se heurtent souvent, même si les parents ne veulent que le meilleur pour leurs enfants.

Chers Parents

Cela fait si longtemps qu'il m'est très difficile de vous écrire cette lettre. Notre séparation me rend très triste et me cause des insomnies. Je sais que vous aussi pensez à moi tous les jours, peut-être que vous êtes en colère ou déçus, mais certainement aussi inquiets. Je sais que vous voulez le meilleur pour moi et je vous en aime d'autant plus, mais je ne peux pas et ne veux pas épouser un homme que je n'aime pas.

S'il vous plaît, ne m'en veuillez pas, ne m'en tenez pas rigueur! Vous m'avez accompagnée durant mon enfance et durant mon adolescence, maintenant, je dois tracer ma voie toute seule. À vos yeux, ce chemin est peut-être incompréhensible, mais un jour, vous serez fiers de moi, je vous le promets. Je désire ardemment que nous puissions un jour ou l'autre nous retrouver sans rancune, mais avec joie. Si je pouvais choisir, je souhaiterais que ce soit vous qui soyez à nouveau mes parents.

Votre fille qui vous aime

«Je ne suis pas contre les traditions, mais contre le mariage forcé.»

(Şeriban Akyıldız, 36 ans, est originaire de Turquie.
Medya, 13 ans, et Arya, 7 ans, sont nées en Suisse)

«Mes filles choisissent elles-mêmes. C'est important pour moi.»

(M. Hassan Rahimifar, 59, est arrivé d'Iran en Suisse en 1998.
Elnaz, 21 ans, et Eliza 16 ans, vivent depuis l'an 2000 en Suisse.)